ISSN 0299-0377

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

SUBDELEGATION DE SIGNATURES DES CHEFS DES BUREAUX DECONCENTRES

ANNEE 2009
N° Spécial
Tome 4
6 avril 2009

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE

Année 2009 - N° Spécial Tome 4 6 avril 2009

S O M M A I R E

SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DES CHEFS DES BUREAUX DECONCENTRES

Madame Corinne WANTZ	- Subdélégation de signature à des agents de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Bas-Rhin……	3
Monsieur François-Xavier CEREZA	- Subdélégation de signature à des agents de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin…….……..	4
Monsieur Jean-Luc DUNOYER	- Subdélégation de signature à des agents de la Direction Territoriale de l'Office National des Forêts …….……	5
Monsieur M. Claude LE QUERE	- Subdélégation de signature à des agents de la direction départementale des services vétérinaires……..……..	7
Monsieur Georges TEMPEZ,	- Subdélégation de signature par Monsieur Georges TEMPEZ, directeur interdépartemental des routes – Est, relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national, aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national, aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national, et au pouvoir de représentation de l'Etat devant les juridictions civiles, pénale et administratives…….	8
Madame Geneviève CHAUX – DEBRY,	- Subdélégation de signature à des agents de la Direction Départementale de l'Equipement du Bas-Rhin…….……	12
Monsieur Michel HUPAYS	- Subdélégation de signature à des agents de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est…….……	16
Monsieur François HURSON	- Subdélégation de signature à des agents du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est……..…….…….	18
Madame Pascale VERDIER	- Subdélégation de signature à des agents de la Direction des Archives départementales du Bas-Rhin……	19
Monsieur Pascal APPRÉDERISSE	- Subdélégation de signature à des agents de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Bas-Rhin ……...	20
Monsieur Damien KLEINMANN	- Subdélégation de signature à des agents de la Direction Régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports d'Alsace et du Bas-Rhin……	20
Monsieur Alby SCHMITT,	- Subdélégation de signature à des agents de la DRIRE Alsace……...…….	21
Monsieur Michel GUERY	- Subdélégation de signature à des agents de la direction régionale de l'environnement d'Alsace…….	24
Monsieur Gérard CELETTE	- Subdélégation de signature à des agents de la Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes…….……..	25
Monsieur Didier SCHMITT	- Subdélégation de signature à des agents de la Direction Interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace …….….	26
Monsieur le Colonel Alain GAUDON	- Subdélégation de signature à un agent du service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin…..……..	26
Monsieur Philippe BITEAU	- Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin……	27

A R R Ê T É
portant subdélégation de signature à des agents de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Bas-Rhin

LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à Madame Corinne WANTZ, Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales du Bas-Rhin,

VU l'arrêté de subdélégation du 6 janvier 2009 de Madame Corinne Wantz, Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales du Bas-Rhin,

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions listés dans l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009, durant les périodes d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne WANTZ

- Melle Magali LONGUÉPÉE, Inspecteur principal, chargée de l'intérim à titre permanent,
- M. François JOUAN, Inspecteur principal,

Article 2 : Subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions suivants, dans le cadre de leurs attributions et compétences

- Mme Jacqueline BORSOTTI, Inspecteur principal, dans le domaine actions et aides sociales,
- M. François JOUAN, Inspecteur principal, dans le domaine de l'offre de soins, et des professions de santé,
- Melle Magali LONGUÉPÉE, Inspecteur principal, dans le domaine médico-social,

et dans la limite de leurs attributions respectives par :

- Mme Karine STEBLER, Secrétaire générale, en matière de gestion des personnels et des moyens de fonctionnement,
- Mme Marie-Christine PONCELET, Inspecteur, en matière de gestion des personnels et des moyens de fonctionnement,
- Mme Marie-Elisabeth BURGEL, Inspecteur, en matière de gestion des personnels et des moyens de fonctionnement,
- Mme Sylvie GNYLEC, Inspecteur, dans le domaine médico-social,
- Mme Françoise SIMON, Inspecteur, dans le domaine médico-social,
- M. Olivier WALLET, Inspecteur, dans le domaine médico-social,
- Mme Caroline KERNÉIS, Inspecteur, dans le domaine de la santé publique et professions de santé,
- Melle Marie LANTUÉJOUL, Inspecteur, dans le domaine de l'offre de soins,
- Mme Simone TRAUTMANN, Inspecteur, dans le domaine de l'offre de soins,
- Melle Amandine MARTIN, Inspecteur, dans le domaine de l'offre de soins,
- Melle Lea BALTALI, Agent contractuel de catégorie A, dans le domaine de l'offre de soins,
- Mme Marie-Anne OBERHAUSER, Inspecteur, dans le domaine actions et aides sociales,
- Mme Sabine SCHOESER, Chargée d'études, dans le domaine actions et aides sociales,

- Mme Nicole RAEPPEL, Conseillère technique en travail social, dans le domaine actions et aides sociales,
- Mme Carole ELY, Agent contractuel de catégorie A, dans le domaine actions et aides-sociales,
- Melle Emeline CERF, Inspecteur, dans le domaine actions et aides-sociales,
- Mme Thérèse CHASSAIN, Inspecteur, dans le domaine des professions de santé,
- Mme Martine REISS, conseillère pédagogique, dans le domaine des professions de santé,
- Mme Frédérique BRAUN, Médecin inspecteur régional de santé publique, dans le domaine de l'offre de soins, politique de santé publique, médico-social et de l'inspection,
- Mme Sylvie GOSSEL, Médecin inspecteur de santé publique, dans le domaine de l'offre de soins
- Mme Odile MONTALVO, Médecin inspecteur de santé publique, dans le domaine de l'offre de soins et politique de santé publique,
- Melle Clémence de BAUDOUIN, Ingénieur du génie sanitaire, en matière de santé et environnement,
- M. Hervé CHRÉTIEN, Ingénieur d'études sanitaires, en matière de santé et environnement,
- Mme Marie-France HARMANT, Ingénieur d'études sanitaires, en matière de santé et environnement,
- Mme Juliette MOUQUET, Ingénieur d'études sanitaires, en matière de santé et environnement,
- M. Christophe PIEGZA, Ingénieur d'études sanitaires, en matière de santé et environnement,
- M. Daniel GIRAL, Technicien sanitaire Chef pour ce qui concerne l'interprétation des analyses d'eau destinée à la consommation humaine,
- Madame Laurence DEMANGE, pour ce qui concerne la délivrance des cartes d'invalidité et de la carte européenne de stationnement,
- M. Vincent SPLET, pour ce qui concerne la délivrance des cartes d'invalidité et de la carte européenne de stationnement.

Article 3 : L'arrêté de subdélégation du 6 janvier 2009 est abrogé. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs" du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 6 avril 2009
La Directrice départementale
des affaires sanitaires et sociales

Corinne WANTZ

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DU BAS-RHIN

DECISION

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à M. François-Xavier CEREZA, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Xavier CEREZA, subdélégation de signature est donnée à M. Alain MERCIER, pour l'ensemble des compétences visées à l'article 1er, y compris dans les domaines exclusivement réservés au directeur et visés dans l'article 4 de l'arrêté du 6 avril 2009

ARTICLE 2 : subdélégation est donnée aux agents ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions suivants, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- **M. Marc SEVERAC,** Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts**,**
  pour la mise en œuvre de la politique agricole notamment :
  - gestion et contrôle des aides publiques à l'agriculture et au développement rural,
  - coordination au niveau départemental des contrôles sur place relatifs à l'attribution des aides aux bénéficiaires ;

- **M. Alain LEFEUVRE**, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,
  - pour la mise en œuvre de la politique forestière notamment gestion et contrôle des aides publiques à la forêt ;

- **M. Emmanuel BRAUN**, Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, **MM. Pierre-yves LE BARBU et Eric LOUIS**, Ingénieurs divisionnaires de l'agriculture et de l'environnement,
  - pour la mise en œuvre des mesures de protection et de gestion des eaux superficielles et souterraines, des milieux naturels, des milieux aquatiques et des zones humides, des mesures relatives aux espèces protégées, de la politique de la pêche, des mesures relatives à la prévention des risques naturels majeurs et à la gestion du domaine public fluvial confiée à la DDAF et de la police de l'eau, de la pêche et des installations classées ;

- **M. Christophe NOEL**, Attaché administratif principal, **Mlle Marie-Laure MARTIAL**, attachée administrative,
  pour la gestion des personnels de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt et organisation générale de ses services ;

- **M. Alain MERCIER,** Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêt, **MM. David DI DIO BALSAMO, Philippe WERNET,** Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement,
  pour les missions d'ingénierie publique.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à STRASBOURG, le 6 avril 2009
Le Directeur départemental
de l'Agriculture et de la Forêt,
François-Xavier CEREZA

DIRECTION TERRITORIALE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

A R R Ê T É
portant subdélégation de signature
à des agents de la direction territoriale de l'Office National des Forêts

Le Directeur territorial de l'Office National des Forêts pour la région Alsace

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009, accordant délégation de signature à M. Jean-Luc DUNOYER, directeur territorial de l'Office National des Forêts pour la région Alsace,
VU l'arrêté de subdélégation de signature donnée à des agents de la direction territoriale de l'Office National des Forêts en date du 6 avril 2009;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Béatrice LONGECHAL (directrice bois-travaux),

à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur territorial, l'ensemble des actes et décisions relevant des matières suivantes :

- présidence du bureau d'adjudication pour les ventes de bois de toute nature dans les forêts domaniales (article R 134.9 du Code Forestier) ;
- déchéance de l'adjudicataire (articles L 134.5 et R 134.3 du Code Forestier) ;
- recouvrement des travaux mis en charge (articles L 135.7 et R 135.11 du Code Forestier) ;
- délivrance de la décharge d'exploitation (article R 136.2 du Code Forestier) ;
- autorisation de vente ou d'échange de bois délivrés pour leur propre usage à des personnes morales propriétaires énumérées aux articles L 111.1 (2°) et L 141.1 (articles L 144.3 et R 144.5)

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Guillaume RIBEIN (responsable bois-forêt à l'agence de Haguenau),
- M. Frédéric GUERIN (directeur d'agence de Saverne),
- M. Jean-François BERTRAND (directeur d'agence de Schirmeck),
- M. Cédric FICHT (responsable bois-forêt à l'agence de Schirmeck)
- M. Patrick KUBLER, directeur d'agence à Colmar (partie Sélestat),
- M. Daniel GARROUSTE (responsable bois-forêt à l'agence de Colmar (partie Sélestat),
- M. Jean-Pierre DIETRICH (responsable commercialisation à l'agence de Colmar (partie Sélestat),

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes et décisions relevant des matières suivantes :

- présidence du bureau d'adjudication pour les ventes de bois de toute nature dans les forêts domaniales (article R 134.9 du Code Forestier) ;
- déchéance de l'adjudicataire (articles L 134.5 et R 134.3 du Code Forestier) ;
- recouvrement des travaux mis en charge (articles L 135.7 et R 135.11 du Code Forestier) ;
- délivrance de la décharge d'exploitation (article R 136.2 du Code Forestier) ;
- autorisation de vente ou d'échange de bois délivrés pour leur propre usage à des personnes morales propriétaires énumérées aux articles L 111.1 (2°) et L 141.1 (articles L 144.3 et R 144.5)

Article 3 : L'arrêté de délégation de signature du 25 juillet 2008 susvisé est abrogé.
Article 4 : L'arrêté de subdélégation de signature du 4 mars 2009 susvisé est abrogé.
Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Strasbourg, le 6 avril 2009
Le Directeur territorial de l'Office National des Forêts pour la Région Alsace
Jean-Luc DUNOYER

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

A R R Ê T É
portant délégation de signature à des agents de la direction départementale des services vétérinaires

Le directeur départemental des services vétérinaires

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 Avril 2009 portant délégation de signature à M. Claude LE QUERE, directeur départemental des services vétérinaires ;

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci après, à l'effet de signer les actes et décisions suivants, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

Pour ce qui relève de l'administration générale et des décisions individuelles relatives à l'hygiène alimentaire, de la santé et protection animale, l'alimentation animale, de l'élimination des cadavres et déchets, de la protection de la faune sauvage captive, de la fabrication, la distribution et l'utilisation du médicament vétérinaire, du contrôle des échanges intra communautaires, du contrôle de l'exercice du mandat sanitaire et de la profession vétérinaire, des décisions (certificat d'espèces non domestiques, domestiques et gibiers, des présentations d'observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant des attributions du ministère de l'agriculture et de la pêche et des présentation d'observation orales devant les juridiction administratives dans la défense des décisions relevant des attributions du ministère de l'agriculture et de la pêche et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le code de justice administrative à :

- Mme Nathalie Masse-Provin, chef du service des affaires régionales, suppléante du directeur départemental,
- Mme Isabelle Jeudy, chef du service hygiène alimentaire,
- Mme Frédérique Aselmeyer, chef du service de santé et protection animale,
- Mme Hélène Hartmann, chef du service de la pharmacie vétérinaire, adjointe au chef de service de santé et protection animale

Pour ce qui relève de l'administration générale et des décisions individuelles relatives à l'hygiène alimentaire, l'alimentation animale, à :

- Mme Régine Martin-Schaller, chargée de mission,

Pour ce qui relève de l'administration générale et des décisions individuelles relatives à la protection de la faune sauvage captive, des décisions (certificat de capacité et autorisation d'ouverture) relatives aux établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques, domestiques et gibiers, des présentations d'observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant des attributions du ministère de l'agriculture et de la pêche et des présentation d'observation orales devant les juridiction administratives dans la défense des décisions relevant des attributions du ministère de l'agriculture et de la pêche et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le code de justice administrative à :

- M. Sébastien Schultz, chef du service environnement.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 06 Avril 2009 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Strasbourg, le 06 Avril 2009.
Le directeur départemental
des services vétérinaires
Dr Claude LE QUERE

ARRÊTÉ n° 2009/DIR-Est/SG/CJ/67-02
portant subdélégation de signature par Monsieur Georges TEMPEZ,
directeur interdépartemental des routes – Est,
relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national,
aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national,
aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national,
et au pouvoir de représentation de l'Etat devant les juridictions
civiles, pénale et administratives

LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES - EST,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU l'arrêté portant délégation de signature du 6 avril 2009, pris par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, au profit de Monsieur Georges TEMPEZ, en sa qualité de directeur interdépartemental des routes – Est ;
SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la direction interdépartementale des routes – Est

ARRETE

ARTICLE 1 : En ce qui concerne le département du Bas-Rhin, subdélégation de signature est accordée par Monsieur Georges TEMPEZ, directeur interdépartemental des routes – Est, au profit des agents identifiés sous les articles 2 à 6 du présent arrêté, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions suivantes :

Code	Nature des délégations	Textes de référence
	A - Police de la circulation	
	Mesures d'ordre général	
A.1	Interdiction et réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers.	Art. R 411-5 et R 411-9 du CDR
A.2	*Signature non déléguée*	
A.3	Délivrance des permis de stationnement hors agglomération. Avis sur les permis de stationnement délivrés par les maires en agglomération.	Art. L 113-2 du code de la voirie routière
	Circulation sur les autoroutes	
A.4	Police de la circulation sur les autoroutes (hors travaux), à l'exclusion des décisions relatives, d'une part, aux règles en matière de limitations de vitesse et, d'autre part, aux règles relatives au dépassement, sur les axes relevant de l'Etat .	Art. R 411-9 du CDR
A.5	Autorisation de circulation de matériels de travaux publics sur autoroute.	Art. R 421-2 du CDR
A.6	Dérogation temporaire ou permanente aux règles d'interdiction d'accès aux autoroutes non concédées (et voies express) à certains matériels et au personnel nécessaires à l'exécution de travaux et appartenant à la DIR-Est, à d'autres services publics ou à des entreprises privées	Art. R 432-7 du CDR

	Signalisation	
A.7	Désignation des intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par des feux de signalisation lumineux ou par une signalisation spécifique.	Art. R 411-7 du CDR
A.8	Autorisation d'implantation de signaux d'indication pour les associations et organisme sans but lucratif.	Art. R 418-3 du CDR
A.9	Dérogation à l'interdiction de publicité sur aires de stationnement et de service.	Art. R 418-5 du CDR
	Mesures portant sur les routes classées à grande circulation	
A.10	Délimitation du périmètre des zones 30 sur les routes à grande circulation.	Art. R 411-4 du CDR
A.11	Avis sur arrêtés du maire pris en application de l'alinéa 2 de l'article R 411-8 du code de la route lorsqu'ils intéressent une route classée à grande circulation.	Art. R 411-8 du CDR
	Barrière de dégel - Circulation sur les ponts - Pollution	
A.12	Établissement et réglementation des barrières de dégel sur les routes nationales, et autorisation de circuler malgré une barrière de dégel.	Art. R 411-20 du CDR
A.13	Réglementation de la circulation sur les ponts.	Art. R 422-4 du CDR
	B - Police de la conservation du domaine public et répression de la publicité	
B.1	Commissionnement des agents de l'équipement habilités à dresser procès verbal pour relever certaines infractions à la police de conservation du domaine public routier et certaines contraventions au code de la route.	Art. L 116-1 et s. du code voirie routière, et L.130-4 code route. Arrêté du 15/02/1963
B.2	Répression de la publicité illégale.	Art. R 418-9 du CDR
	C - Gestion du domaine public routier national	
C.1	Permissions de voirie.	Code du domaine de l'État - Article R53
C.2	Permission de voirie : cas particuliers pour : - les ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique - les ouvrages de transport et distribution de gaz - les ouvrages de télécommunication - la pose de canalisation d'eau, de gaz, d'assainissement.	Code de la voirie routière – Articles L113.2 à L113.7 et R113.2 à R113.11, Circ. N°80 du 24/12/66 , Circ. N°69-11 du 21/01/69 Circ. N°51 du 09/10/68
C.3	Pour les autorisations concernant l'implantation de distributeurs de carburants ou de pistes d'accès aux distributeurs sur le domaine public et sur terrain privé.	Circ. TP N°46 du 05/06/56 - N°45 du 27/03/58 , Circ. interministérielle N°71-79 du 26/07/71 et N°71-85 du 26/08/71 , Circ. TP N°62 du 06/05/54 - N°5 du 12/01/55 - N°66 du 24/08/60 - N°60 du 27/06/61 , Circ. N°69-113 du 06/11/69, Circ. N°5 du 12/01/55, Circ. N°86 du 12/12/60
C.4	Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversées à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles.	Circ. N°50 du 09/10/68

C.5	Dérogations interdisant la pose, à l'intérieur des emprises des autoroutes, de canalisations aériennes ou souterraines longitudinales.	Code de la voirie routière – Article R122.5
C.6	Approbation d'opérations domaniales.	Arrêté du 04/08/48 et Arrêté du 23/12/70
C.7	Délivrance des alignements et reconnaissance des limites des routes nationales.	Code de la voirie routière – Articles L112.1 à L 112.7 et R112.1 à R112.3
C.8	Conventions relatives à la traversée du domaine public autoroutier non concédé par une ligne électrique aérienne.	Décret N°56.1425 du 27/12/56 , Circ. N°81-13 du 20/02/81
C.9	Convention de concession des aires de services.	Circ. N°78-108 du 23/08/78 , Circ. N°91-01 du 21/01/91 , Circ. N°2001-17 du 05/03/01
C.10	Convention d'entretien et d'exploitation entre l'Etat et un tiers.	
C.11	Avis sur autorisation de circulation pour les transports exceptionnels et pour les ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque.	Art.8 arr. 4 mai 2006
C.12	Signature des transactions : protocoles d'accord amiable pour le règlement des dégâts au domaine public routier, des dommages de travaux public, des défauts d'entretien et des accidents de la circulation.	Article 2044 et suivants du code civil
C.13	Autorisation d'entreprendre les travaux.	arrêté préfectoral pris en application de la circulaire modifiée n°79-99 du 16 octobre 1979 relative à l'occupation du domaine public routier national
	D – Représentation devant les juridictions	
D.1	Présentation des observations orales et/ou écrites prononcées au nom de l'Etat devant les juridictions civiles et pénales, présentation des observations orales prononcées au nom de l'Etat devant les juridictions administratives sous réserve des obligations de représentation obligatoire par avocat, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	Code de justice administrative, code de procédure civile et code de procédure pénale
D.2	Dépôt, en urgence devant le juge administratif, de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc., nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'Etat et toutes productions avant clôture d'instruction.	Code de justice administrative, code de procédure civile et code de procédure pénale

ARTICLE 2 : Subdélégation pleine et entière est consentie pour tous les domaines référencés sous l'article 1 ci-dessus au profit de :

- **M. Hubert THIBAUDAT**, Directeur adjoint Exploitation,
- **M. Jérôme GIURICI**, Directeur adjoint Ingénierie,

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée partiellement, dans les domaines suivants référencés à l'article 1, aux personnes désignées ci-après :

1 - **Monsieur Didier OLHMANN**, Chef du Service Politique Routière, à l'effet de signer les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.1 – A.2 – A.3 – A.5 – A.6 – A.7 – A.8 – A.9 – A.10 – A.11 – A.12 – A.13 – B.1 – B.2 – C.1 – C.3 – C.5 – C.6 – C.10 - C.13.

2 - **Monsieur Frédéric DAVID**, Chef de la Division d'exploitation de Strasbourg, à l'effet de signer les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.1 – A.3 – A.5 – A.6 – A.7 – A.8 – A.9 – A.10 – A.11 – A.12 – A.13 – B.2 – C.1 – C.2 – C.4 – C.7 - C.8 – C.11 – C.12- C.13, sur le périmètre de la Division d'exploitation de Strasbourg.

3 - **Monsieur Vincent JUNG**, chef du Secrétariat général, à l'effet de signer les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : B.1 – D.1 – D.2 – D.3.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires désignés sous l'article 3 du présent arrêté, la subdélégation de signature qui leur est confiée par lesdits articles sera exercée par l'agent chargé de leur intérim, par décision de Monsieur le directeur interdépartemental des routes Est et, à défaut de cette décision :

1 - en remplacement de Monsieur Didier OLHMANN, Chef du Service Politique Routière : par **Monsieur Pierre VEILLERETTE**, Chef-adjoint du Service Politique Routière, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.1 – A.2 – A.3 – A.5 – A.6 – A.7 – A.8 – A.9 – A.10 – A.11 – A.12 – A.13 – B.1 – B.2 – C.1 – C.3 – C.5 – C.6 – C.10 - C.13.

2 - en remplacement de Monsieur Frédéric DAVID, Chef de la Division d'exploitation de Strasbourg : par **Madame Heidi KAUFFMANN** , adjoint du chef de la Division d'exploitation de Strasbourg, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.1 – A.3 – A.5 – A.6 – A.7 – A.8 – A.9 – A.10 – A.11 – A.12 – A.13 – B.2 – C.1 – C.2 – C.4 – C.7 - C.8 – C.11 – C.12- C.13.

3 - en remplacement de Monsieur Vincent JUNG, chef du Secrétariat général :
* par **Monsieur Vincent THIRIET**, responsable de la cellule des ressources humaines, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : B.1.
* par **Monsieur Frédéric DAVRAINVILLE**, responsable de la cellule juridique, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : D.1 – D.2 – D.3.
* par **Madame Maud MARCHAL**, assistante du responsable de la cellule juridique, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : D.1 – D.2 – D.3.
* par **Madame Patricia BOURRIER**, assistante du responsable de la cellule juridique, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : D.1 – D.2 – D.3.

ARTICLE 5 : Subdélégation de signature est donnée partiellement, dans les domaines suivants référencés à l'article 1 et sur leur territoire de compétence, aux personnes désignées ci-après :

1 - **Monsieur Bernard SCHMITT**, Chef du District de Strasbourg, à l'effet de signer les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.3 – C.2 – C.4 – C.7 - C.13.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires désignés sous l'article 5 du présent arrêté, la subdélégation de signature qui leur est confiée par lesdits articles sera exercée par l'agent chargé de leur intérim, par décision de Monsieur le directeur interdépartemental des routes Est et, à défaut de cette décision :

1 - en remplacement de Monsieur Bernard SCHMITT, Chef du District de Strasbourg :
par **Monsieur Jean-Claude MOITRIER**, adjoint au chef de district de Strasbourg, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.3 – C.2 – C.4 – C.7 - C.13.

ARTICLE 7 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et le directeur interdépartemental des routes Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur départemental de l'Equipement et à Monsieur le Trésorier payeur général du Bas-Rhin, pour information.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à NANCY, le 6 avril 2009
Le Directeur Interdépartemental des Routes - Est,
Georges TEMPEZ

DECISION
portant subdélégation de signature à des agents de la Direction Départementale de l'Equipement du Bas-Rhin

LA DIRECTRICE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
VU l'arrêté préfectoral du 06 avril 2009 portant délégation de signature à Madame Geneviève CHAUX-DEBRY, responsable de la Direction Départementale de l'Equipement du Bas-Rhin;
VU l'arrêté de subdélégation de signature donnée aux agents par Madame Geneviève CHAUX-DEBRY, Directrice Régionale et Départementale de l'Equipement en date du 26 février 2009;

DECIDE

Article 1er- Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les matières visées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 06 avril 2009 sus-visé portant délégation de signature à Madame Geneviève CHAUX-DEBRY, Directrice Régionale et Départementale de l'Equipement.

Nom et prénom	Grade et fonction	Etendue de la subdélégation
ABERT Cédric	Ingénieur des TPE Chef de l'unité "Politiques urbaines"	AG1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux) et 1/b
ACKERMANN Corine	Secrétaire administratif de l'équipement de classe exceptionnelle Adjointe du chef de l'"UTE ouest"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux) et 1/b et UAF 5 (uniquement pour les autorisations de vente de lots par anticipation et certificat d'achèvement des prescriptions de l'autorisation de lotir), 6, 7/a (sauf alinéas 3, 7 et 9), 8/a, 9/a, 10, 12/a, 13/a et 14.
ANCEL Frédérique	Secrétaire administratif de l'équipement de classe exceptionnelles Adjointe du chef de l'unité "ADS"	UAF 5 (hors décision), 6, 7 (hors décision alinéas 3, 7 et 9), 8 à 14
BALLET-BAZ Christophe	Attaché d'administration de l'équipement Référent territorial "Périmètre du SCOT de l'Alsace centrale"	UAF 1 à 4 (sauf 3/b)
BALLOUEY Jacques	Attaché d'administration de l'équipement Chef de l'unité "Risques et sécurité"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux) et 1/b
BERTHOUX Laurent	Technicien supérieur en chef Chef de l'unité "Constructions publiques 3"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux) et 1/b
BERTRAND Alain	Ingénieur des TPE Référent territorial "Périmètre SCOT de l'Alsace du nord-bande rhénane nord"	UAF 1 à 4 (sauf 3/b)
BLANC Pascal	Secrétaire administratif de l'équipement de classe supérieure Chef du bureau "Informatique et réseaux"	AG 16 pour un montant ≤ à 3 000 euros HT
BOEHRINGER Véronique	Secrétaire administratif de l'équipement de classe exceptionnelle Chef du bureau "Documentation et archives"	AG 16 pour un montant ≤ à 3 000 euros HT
BOUDIMBOU Guy	Ingénieur des TPE Chef de l'unité "Habitat"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux) et 1/b
BOUTTIER Violaine	Assistante sociale Service social	AG 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT

Nom et prénom	Grade et fonction	Etendue de la subdélégation
BURGER Suzanne	Secrétaire administratif de l'équipement de classe exceptionnelle Chef du bureau "Moyens généraux"	AG 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT
CAMPIGOTTO Jean-Charles	Conseiller d'administration de l'équipement Secrétaire Général	AG 1 à 19
CAMPIGOTTO Jean-Charles	Conseiller d'administration de l'équipement Suppléant de Thierry GINDRE dans ses fonctions de Directeur Départemental Adjoint et Directeur Départemental Délégué par intérim	Pour l'ensemble des rubriques visées à l'article 1er (à l'exception de celles visées à l'article 4) de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2008
CHAFFANJON Claire	Ingénieur divisionnaire des TPE Chef du service "Régulation et économie"	AG 19/b et c (hors code de l'urbanisme), RCR 3 à 5/a et 5/c, CH 15, T 1, 4, 6/a, 7 et 8 et DEE
CLAVERIE Jean-Claude	Attaché d'administration de l'équipement Référent territorial pilote	Pour l'ensemble des agents de l'atelier des référents territoriaux AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b, 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT et UAF 1 à 4 (sauf 3/b) sur l'ensemble du département
CODDERENS Xavier	Secrétaire administratif de l'équipement de classe normale Chargé d'affaires à l'unité "Juridique"	AG 18 et 19/a (uniquement pour les observations orales) et 19/c
CORRIHONS Xavier	Ingénieur des TPE Chef de l'unité "Etudes et synthèses territoriales"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b, 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT et UAF 3/b
CORRIHONS Xavier	Ingénieur des TPE Chef par intérim du Parc départemental	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b et 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT
EHRET-HEITZ Valentine	Secrétaire administratif de l'équipement de classe exceptionnelle Chargée d'affaires à l'unité "Juridique"	AG 18 et 19/a (uniquement pour les observations orales) et 19/c
FERRER Bruno	Secrétaire administratif de l'équipement de classe normale Adjoint de la chef du bureau "Moyens généraux"	AG 16 pour un montant ≤ à 3 000 euros HT
FISCHER Rémy	Ouvrier des parcs et ateliers Bureau "Moyens généraux"	AG 16 pour un montant ≤ à 500 euros HT
FOISSEY Marie	Attaché d'administration de l'équipement Référent territorial "Périmètre du SCOT du Piémont – Vallée de la Bruche"	UAF 1 à 4 (sauf 3/b)
GARCIN Sandrine	Secrétaire administratif de l'équipement de classe normale Chargée d'études à l'unité "Logement social"	CH 3
GERVAISE Jean-Marie	Ingénieur des TPE Chef de l'"UTE sud" et chef de l'"UTE centre" par intérim	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b, 10/a, 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT, RCR 6 et UAF 5 (uniquement pour les autorisations de vente de lots par anticipation et certificat d'achèvement des prescriptions de l'autorisation de lotir), 6, 7/a (sauf alinéas 3, 7 et 9), 8/a, 9/a, 10, 12/a, 13/a et 14.
GERVAISE Jean-Marie	Ingénieur des TPE Chef par intérim du Parc départemental	AG 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT
GINDRE Thierry	Ingénieur en chef des TPE Directeur adjoint, directeur territorial	Pour l'ensemble des rubriques visées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2008
GRANDJEAN Frédérique	Attaché administratif de l'équipement Chef de l'unité "Juridique"	AG 17, 18 et 19/a et c
GRANDJEAN Frédérique	Attaché d'administration de l'équipement Chef de l'unité "GRH" par intérim	AG 1 à 14 et 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT
GONZALEZ Patrick	Technicien supérieur en chef Adjoint du chef du Parc départemental	AG 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT
HAUDENSCHILD Karin	Déléguée permis de conduire et sécurité routière Chef de l'unité "Education routière"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux) et 1/b

Nom et prénom	Grade et fonction	Etendue de la subdélégation
HEINRICH Martine	Secrétaire administratif de l'équipement de classe exceptionnelle Adjointe du chef de l'unité "GRH" et chef du bureau "GFA"	AG 1 à 14 et 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT
HOFFMANN Olivier	Secrétaire administratif de l'équipement de classe normale Chef du bureau "ADS" Délégué de l'"UTE ouest"	UAF 6 (uniquement délivrance), 7/a (hors alinéas 3, 7 et 9), 8/a, 9/a, 10, 12/a, 13/a et 14
HUET Christophe	Ingénieur des TPE Chef de l'unité "Pilotage de l'ingénierie" par intérim	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b et MIP 2 et 3
KAESHAMMER Véronique	Secrétaire administratif de l'équipement de classe exceptionnelle Chef du bureau "ADS" de l'"UTE sud"	UAF 6 (uniquement délivrance), 7/a (hors alinéas 3, 7 et 9), 8/a, 9/a, 10, 12/a, 13/a et 14
KLUMB Séverine	Ingénieur des TPE Chef de l'"UTE nord"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b, 10/a, 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT, RCR 6 et UAF 5 (uniquement pour les autorisations de vente de lots par anticipation et certificat d'achèvement des prescriptions de l'autorisation de lotir), 6, 7/a (sauf alinéas 3, 7 et 9), 8/a, 9/a, 10, 12/a, 13/a et 14.
LAMANT Gilles	Technicien supérieur principal de l'équipement Adjoint du chef de l'"UTE sud"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b et UAF 5 (uniquement pour les autorisations de vente de lots par anticipation et certificat d'achèvement des prescriptions de l'autorisation de lotir), 6, 7/a (sauf alinéas 3, 7 et 9), 8/a, 9/a, 10, 12/a, 13/a et 14.
LE MELEDO Philippe	Ingénieur des TPE Chef de l'unité "Ingénierie aéronautique"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b et 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT
LEBOUBE Romain	Ingénieur des TPE Adjoint du chef du Service des "Politiques de l'Etat"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b, 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT, CH 1 à 14
LUCEC Marilyne	Secrétaire administratif de l'équipement de classe supérieure Chargée d'opérations du bureau "Accès au logement"	CH 3
LUXEREAU Maryse	Attaché d'administration de l'équipement Référent territorial "Périmètre SCOT de Saverne-Alsace Bossue"	UAF 1 à 4 (sauf 3/b)
MOULINS Danièle	Secrétaire administratif de l'équipement de classe exceptionnelle Chef du bureau "Suivi HLM"	CH 6 à 12
NOËL Christine	Technicien supérieur de l'équipement Chef du bureau "ADS" de l'"UTE centre"	UAF 6 (uniquement délivrance), 7/a (hors alinéas 3, 7 et 9), 8/a, 9/a, 10, 12/a, 13/a et 14
OFFNER Brigitte	Ingénieur des TPE Chef de l'unité "Constructions publiques 1"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux) et 1/b
PERRAT Alexandre	Attaché d'administration de l'équipement Référent territorial "Périmètre SCOTERS"	UAF 1 à 4 (sauf 3/b)
PHILIPPE Noëlle	Secrétaire administratif de l'équipement de classe exceptionnelle Adjointe de la chef de l'unité Juridique	AG 17, 18 et 19/a et c
RINIE Gisèle	Technicien supérieur en chef de l'équipement Chef de l'unité "Accessibilité et sécurité des constructions"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux) et, 1/b

Nom et prénom	Grade et fonction	Etendue de la subdélégation
RIVIERE Michel	Ingénieur des TPE Chef de l'unité "Constructions publiques 2"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b et 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT
ROUGEAU-STRAUSS Valérie	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement Chef du service "Opérationnel"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b, 10/a, 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT, RCR 1 et 2, UAF 5 à 14, AT et MIP 1/a, 2 et 3
RUFFENACH Patrice	Adjoint technique principal de 2ème classe Bureau "Moyens généraux"	AG 16 pour un montant ≤ à 500 euros HT
SAMSO Sandrine	Secrétaire administratif de l'équipement de classe normale Chargée d'affaires à l'unité "Juridique"	AG 18
SCHNEIDER Cécile	Secrétaire administratif de l'équipement de classe normale Chef du bureau "Accès au logement LSI"	CH 3 et 14
SIMON Thierry	Ingénieur des TPE Chef de l'unité "Exploitation de la route et contrôle des constructions et des transports guidés"	RCR 3/b à 5/a, CH 15, T 1, 4, 6/a, 7 et 8 et DEE
SOCCOJA Georges	Attaché d'administration de l'équipement Chef de l'unité "ADS"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b et UAF 5 (hors décision), 6, 7 (hors décision alinéas 3, 7 et 9), 8 à 14
SOLDANO Bertrand	Ingénieur des TPE Chef de l'unité "Sécurité routière"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b et 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT
STEIBLE Anne-Marie	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle Adjointe du chef de l'"UTE centre"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux) , 1/b et UAF 5 (uniquement pour les autorisations de vente de lots par anticipation et certificat d'achèvement des prescriptions de l'autorisation de lotir), 6, 7/a (sauf alinéas 3, 7 et 9), 8/a, 9/a, 10, 12/a, 13/a et 14.
THENOZ Philippe	Ingénieur des TPE Chef de l'unité "Gestion des moyens et de l'informatique"	AG 15 et 16 pour un montant ≤ à 60 000 euros HT
TSCHIRRET Thierry	Technicien supérieur en chef de l'Equipement Chef de l'unité "Transports exceptionnels et service à l'usager"	RCR 3/a
VOEGELGESANG Nicolas	Ingénieur des TPE Chef de l'"UTE centre" et Chef par intérim de l'"UTE nord"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux) , 1/b et 10/a, RCR 6, UAF 5 (uniquement pour les autorisations de vente de lots par anticipation et certificat d'achèvement des prescriptions de l'autorisation de lotir), 6, 7/a (sauf alinéas 3, 7 et 9), 8/a, 9/a, 10, 12/a, 13/a et 14.
WACK Laurence	Secrétaire administratif de l'équipement de classe exceptionnelle adjointe du chef de l'unité "ADS"	UAF 5 (hors décision), 6, 7 (hors décision alinéas 3, 7 et 9), 8 à 14
WACKENHEIM Martine	Secrétaire administratif de l'équipement de classe supérieure Chef du bureau "ADS" de l'"UTE nord"	UAF 6 (uniquement délivrance), 7/a (hors alinéas 3, 7 et 9), 8/a, 9/a, 10, 12/a, 13/a et 14
WALTER Bertrand	Adjoint technique principal de 2ème classe Bureau "Moyens généraux"	AG 16 pour un montant ≤ à 500 euros HT
WIEL Florence	Architecte Urbaniste de l'Etat Chef du Service des "Politiques de l'Etat"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b, 1c, 10/a, 16 pour un montant à ≤ 60 000 euros HT, CH 1 à 14, T 2 et 3

Nom et prénom	Grade et fonction	Etendue de la subdélégation
ZIEGLER Brigitte	Attaché d'administration de l'équipement Chef de l'unité "Logement social"	AG 1/a (uniquement pour les congés annuels, autorisation d'absence pour événements familiaux), 1/b et CH 3 et 6 à 14

Article 2 - Le présent arrêté abroge l'arrêté sus-visé du 26 février 2009 portant subdélégation
Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 06 avril 2009
LA DIRECTRICE REGIONALE ET
DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
Geneviève CHAUX-DEBRY

DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE NORD-EST

A R R Ê T É
portant subdélégation de signature à
des agents de la direction de la sécurité de l'aviation civile nord-est

LE DIRECTEUR DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE NORD-EST

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à M. Michel HUPAYS, directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est,

ARRÊTE

Article 1er - En application de l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Michel HUPAYS, directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est, délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents suivants :

- M. Philippe NAAS, chef de cabinet du directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HUPAYS ;
- M. Rémy MERTZ, chef du département surveillance et régulation, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Michel HUPAYS et Philippe NAAS ;

Pour l'ensemble des alinéas suivants :

1. de prononcer la décision de retenir tout aéronef français ou étranger ne remplissant pas les conditions pour se livrer à la circulation aérienne prévues par le livre 1er du code de l'aviation civile ou dont le pilote a commis une infraction au sens de ce code ;
2. de prononcer les mesures d'interdiction de survol du département ;
3. de prescrire le balisage de jour et de nuit de tous les obstacles jugés dangereux pour la navigation aérienne ;
4. de délivrer, mettre en demeure d'apporter les mesures correctives nécessaires, suspendre ou retirer l'agrément des organismes d'assistance en escale ;
5. de sélectionner les prestataires d'assistance en escale, lorsque cette sélection ne relève pas du gestionnaire de l'aérodrome ;
6. de soumettre à l'avis du conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aérienne (CSINA) la création d'un aérodrome de catégorie D destiné à être ouvert à la circulation aérienne publique ;
7. de signer les décisions d'octroi, de retrait ou de suspension des agréments des organismes chargés d'assurer les services de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA) et les services chargés du péril animalier sur les aérodromes ;
8. de créer la commission d'aptitude SSLIA et d'organiser l'examen théorique de présélection du

responsable du SSLIA sur les aérodromes ;

9. de valider les formations, de signer les décisions d'octroi, de retrait ou de suspension des agréments des personnels chargés du SSLIA ;
10. de déterminer les périodes minimales de mise en œuvre des mesures relatives au péril animalier ;
11. de contrôler le respect des dispositions applicables au SSLIA et au service chargé du péril animalier par les exploitants d'aérodromes ou les organismes auxquels ils ont confié le service ;
12. d'autoriser le redécollage d'aéronefs ayant dû se poser en campagne suite à des problèmes graves, à l'exclusion des aéronefs venant de l'étranger ou s'y rendant ;
13. de saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) des demandes d'avis concernant l'exploitation de fichiers informatisés ;
14. de délivrer des titres d'accès à la zone réservée des aérodromes, conformément aux dispositions des articles R213-4 et suivants du code de l'aviation civile ;
15. de délivrer les autorisations d'accès des véhicules en zone réservée des aérodromes conformément aux dispositions de l'article 71 de l'arrêté du 12 novembre 2003 relatif aux mesures de sûreté du transport aérien ;
16. de délivrer les agréments concernant les « établissements connus » (article R 213-13 du code de l'aviation civile), les "agents habilités" (article R 321-3 du code de l'aviation civile) et les « chargeurs connus » (article R 321-4 du code de l'aviation civile) ;
17. de signer les conventions relatives à l'organisation de formations à la sûreté de l'aviation civile conformément aux dispositions de l'article R213-10 du code de l'aviation civile ;
18. de délivrer les autorisations de lâcher de ballons ;
19. de signer les dérogations aux hauteurs minimales de survol hors agglomération (autorisation de vols rasants) ;
20. de présenter des observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant des attributions du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT).

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Michel HUPAYS, Philippe NAAS et Rémy MERTZ, la délégation de signature prévue à l'article 1er ci-dessus est exercée :

- par M. Jacques ISNARD, chef de la division sûreté de la direction de la sécurité de l'aviation civile nord-est, pour les alinéas 1.14 à 1.17
- par Mme Catherine CHATEL, adjoint au chef de la division sûreté pour les alinéas 1.14 et 1.15
- par M. Jacques BOLLARD, inspecteur de surveillance pour les alinéas 1.14 et 1.15
- par M. Jean-Marie LANDES, inspecteur de surveillance pour les alinéas 1.14 et 1.15
- par M. Pierre-Yves MAUBRE, inspecteur de surveillance pour les alinéas 1.14 et 1.15

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Entzheim, le 6 avril 2009
Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile nord-est
Michel HUPAYS

CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT DE L'EST

A R R Ê T É
portant subdélégation de signature à
des agents du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est

Le Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 06 avril 2009 portant délégation de signature à M. François HURSON, Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est,

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François HURSON, subdélégation de signature est donnée à M. Marc MENEGHIN, Directeur adjoint, à l'effet de signer les actes et décisions relevant des points 1-1 à 1-3 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les offres, candidatures et avenants pour l'engagement de l'Etat dans les marchés d'ingénierie publique pour compte de tiers, ainsi que toutes pièces y afférent, d'un montant inférieur à 90 000 € HT (circulaire du 01 octobre 2001) :

- M. Georges KUNTZ, Directeur du Laboratoire Régional de Strasbourg, et en cas d'absence, d'empêchement ou d'intérim, à Monsieur Hugues ODEON, Chef du groupe Géotechnique-Terrassement-Chaussées ou à Monsieur Guillaume DUTILLEUX, Chef du Groupe Acoustique ou à Monsieur Pierre CHARBONNIER, Chef du groupe Méthodes Physiques,
- M. Hubert PERRIER, Directeur du Laboratoire Régional de NANCY, et en cas d'absence, d'empêchement ou d'intérim, à Mr Hervé MARNEFFE, Adjoint au Directeur,
- M. Gérard GAUTIER, Chef du Département Informatique,
- M. Alain MADELLA, Chef du Département Aménagement et Développement Durables,
- Mme Bertille JOUAN-LIGNE, Chef du Département Conception et Exploitation des Infrastructures,

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 6 avril 2009 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à STRASBOURG, le 06 avril 2009
Le Directeur du Centre d'Etudes Techniques de
l'Equipement de l'Est
François HURSON

A R R Ê T É
portant subdélégation de signature à des agents de la Direction des Archives départementales du Bas-Rhin

LA DIRECTRICE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU BAS-RHIN

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2009 portant délégation de signature à Madame Pascale Verdier, directrice des Archives départementales.

VU l'arrêté du 17 novembre 2008 portant subdélégation de signature à des agents des Archives départementales du Bas-Rhin.

ARRÊTE

Article 1er : subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions suivants, dans le cadre de leurs attributions et compétences, en l'absence de la directrice des Archives départementales :

- Madame Duvignacq, conservateur en chef du patrimoine : toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs à :

a. la gestion du service départemental d'archives,
b. au contrôle scientifique et technique des archives des collectivités territoriales,
c. au contrôle des archives publiques et privées découlant du code du patrimoine et des décrets du 3 décembre 1979 modifiés relatifs aux archives.

- Madame Zeyer, conservateur du patrimoine : toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs à :

a. la gestion du service départemental d'archives,
b. au contrôle scientifique et technique des archives des collectivités territoriales,
c. au contrôle des archives publiques et privées découlant du code du patrimoine et des décrets du 3 décembre 1979 modifiés relatifs aux archives.

Article 2 : L'arrêté de subdélégation du 17 novembre 2008 portant subdélégation de signature à certains agents des Archives départementales du Bas-Rhin est abrogé.
Article 3 : La Directrice des Archives départementales du Bas-Rhin est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 6 avril 2009
La directrice des Archives départementales
du Bas-Rhin,
Pascale VERDIER

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU BAS-RHIN

A R R Ê T É
portant subdélégation de signature à des
agents de la Direction Départementale du Travail, de
l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Bas-Rhin

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNEL DU BAS-RHIN

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à M. Pascal APPRÉDERISSE, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

ARRÊTE

Article1er Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions prévus à l'article 1er, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé :

- M. Jacques MULLER, Directeur du Travail
- Mme Anne MATTHEY, Directrice-Adjointe

Et pour l'ensemble des attributions prévues à l'article 1er :

- Mme Carmen LAMOTTE, Inspectrice du Travail et de l'Emploi
- M. Arnaud ZAERCHER, Inspecteur du Travail et de l'Emploi

Article 2 Le présent arrêté prend effet à compter du 6 avril 2009 et sera publié au recueil des actes du département.

Fait à Strasbourg, le 6 avril 2009
Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle,
Pascal APPREDERISSE

CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT
DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS D'ALSACE ET DU BAS-RHIN

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature à des agents de la Direction Régionale
et départementale de la Jeunesse et des Sports d'Alsace et du Bas-Rhin

LE DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT
Délégué Départemental Adjoint du Centre National pour le Développement du Sport

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 25 juillet 2008 portant subdélégation du Directeur Régional Adjoint de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Délégué Départemental Adjoint du Centre National pour le Développement du Sport à des agents de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à Monsieur Damien KLEINMANN, Directeur Régional Adjoint de la Jeunesse, des Sports et de la

Vie Associative, délégué départemental adjoint du Centre National pour le Développement du Sport ;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom du Délégué Départemental du Centre National pour le Développement du Sport en Alsace, les courriers, certificats, pièces comptables et conventions relatifs aux dossiers de subventions attribuées par l'établissement:

- M. Pierre CHEVALERIAS, inspecteur de la jeunesse et des sports
- M. Hubert KREMPP, professeur de sports, assistant régional.

Article 2 : L'arrêté de subdélégation du 25 juillet 2008 est abrogé.
Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 06 avril 2009 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Strasbourg, le 6 Avril 2009.
Le Directeur Régional Adjoint de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Délégué Départemental Adjoint du Centre National pour le Développement du Sport
Damien KLEINMANN.

DRIRE ALSACE

A R R Ê T É
portant subdélégation de signature à des agents de la DRIRE ALSACE

LE DIRECTEUR

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à Monsieur Alby SCHMITT, Directeur de la DRIRE Alsace,

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après en cas de suppléance (absence ou empêchement du directeur) pour tous les documents dans les domaines repris à l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé :

- **M. Pierre BOIS**, Ingénieur des Mines, Adjoint au directeur, chef du service régional de l'environnement industriel,
- **M. Ferdinand TOMARCHIO**, Ingénieur des Mines, chef de la division développement industriel,
- **M. Denis HOTTIN**, Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des Mines, Secrétaire général,
- **M. René HENGEL**, Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des Mines, chef de la division contrôles techniques et énergie,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après et pour les actes désignés :

Article 2.1 : M. Pierre BOIS, Ingénieur des Mines, Adjoint au directeur, chef du service régional de l'environnement industriel

2.1.1 gestion du sol et du sous-sol **:** recherche et exploitation des mines, des stockages souterrains et des carrières au titre du Code Minier, à l'exception des autorisations de carrières ; mesures de police applicables aux carrières prévues aux articles 3 et 4 du décret de police des carrières n° 99-116

du 12 février 1999, mesures de police applicables aux mines prévues par le décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains ;

Subdélégation de signature est également donnée aux agents ci-après :

- Pour la signature des documents relatifs aux déclarations de sondage ou délivrés en réponse aux demandes d'information relatives à la gestion du sol et du sous-sol :

  - *M. Thierry PAILLARGUES*, Ingénieur de l'industrie et des mines,

- Pour l'inspection du travail et en cas de situation de danger grave et imminent :

- **Pour les carrières** : par *MM. Christian WROBEL*, Ingénieur de l'industrie et des mines et *Nicolas KUBIAK*, Technicien supérieur de l'industrie et des mines ;

- **Pour les mines** : par *M. Thierry PAILLARGUES*, Ingénieur de l'industrie et des mines.

2.1.2 Dépôts d'explosifs, à l'exception des décisions relatives à leur création ou suppression,

2.1.3 Contentieux administratif : présentation d'observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant de ses attributions.

Subdélégation de signature est également donnée à :

- *M. Christian BATHELIER*, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

2.1.4 Instruction et décision relative aux demandes d'importation ou d'exportation de déchets ;

Subdélégation de signature est également donnée à :

- *M. Christian BATHELIER*, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- *M. Jean-Noël VAUTRIN,* Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

Article 2.2 : M. Ferdinand TOMARCHIO, Ingénieur des Mines, chef de la division développement industriel,

- Recherche et technologie : recherche, innovation, information scientifique et technique, développement technologique ;
- Développement industriel ;

Article 2.3 : M. René HENGEL, Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des Mines, chef de la division contrôles techniques et énergie

2.3.1 Maîtrise de l'énergie

- Projets de lignes électriques : organisation et clôture de la consultation administrative, approbation des projets d'exécution (article 50 du décret du 29 juillet 1927),
- Dérogations aux conditions techniques de raccordement des installations de production autonome d'énergie inférieure à 1 MW (arrêté du 14 avril 1995),
- Procédure simplifiée d'autorisation préfectorale au régime des transports de gaz combustibles par canalisation (article 23 du décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié),
- Certificats donnant droit à l'obligation d'achat (décret n° 2001-410 du 10 mai 2001) et certificats d'économie d'énergie (décret n° 2006-603 du 23 mai 2006),
- Instruction des demandes relatives aux zones de développement de l'éolien terrestre (loi n° 2000-108 du 10 février 2000).

Subdélégation de signature est également donnée à :

- *M. François CODET*, Ingénieur de l'industrie et des mines ;

Pour la délivrance des certificats donnant droit à l'obligation d'achat et les certificats d'économie d'énergie, subdélégation de signature est également donnée à :

- *Mlle Hélène FEUVRIER,* Ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
- *M. Emmanuel CANTELE,* Ingénieur de l'industrie et des mines ;
- *M. Michel LASSERRE,* Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines ;
- *M. Sylvestre BAUMERT*, Technicien supérieur de l'industrie et des mines.

2.3.2 Maîtrise des techniques

- Canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques (arrêté du 4 août 2006),
- Appareils et canalisations sous pression de vapeur ou de gaz (loi n° 571 du 18 octobre 1943, décret du 2 avril 1926 modifié, décret n° 63 du 18 janvier 1943 modifié), équipements sous pression (décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999),

Subdélégation de signature est également donnée à :

- *M. François CODET,* Ingénieur de l'industrie et des mines ;
- *M. Pierre VINCHES,* Ingénieur de l'industrie et des mines ;
- *M. Michel LASSERRE,* Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines.

- Habilitation des agents publics chargés de la surveillance des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques et de transport ou de distribution de gaz naturel (décret n° 2004-1468 du 23 décembre 2004).

2.3.3 Application du Code de la Route et de la réglementation sur les transports de matières dangereuses par route

a. Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation de véhicules de transport de matières dangereuses et des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage,
b. Délivrance :

   b.1/ des procès-verbaux de réception par type de véhicules et de châssis nus, ainsi que de citernes et de flexibles de transport de matières dangereuses,
   b.2/ des procès-verbaux de réception à titre isolé ou partielle de véhicules ou de chassis nus, ainsi que de citernes et de flexibles de transport de matières dangereuses,

c. Délivrance des attestations d'identification des véhicules à un type français ou européen,
d. Délivrance des attestations d'aménagement des véhicules de transport en commun et des certificats de conformité initiale,
e. Centres de contrôle technique de véhicules, à l'exception des agréments et des sanctions administratives.

Subdélégation de signature est également donnée aux agents ci-après :

➢ pour la signature des documents susvisés (sauf e) :

- *M. Jean-Marie WALASZEK*, Ingénieur de l'industrie et des mines ;
- *Mme Régine SCHEFFER,* Technicienne supérieure principale de l'industrie et des mines ;
- *M. Guy GRANGETTE*, Technicien supérieur de l'industrie et des mines ;

- *M. François CODET*, Ingénieur de l'industrie et des mines ;
- *M. Michel LASSERRE*, Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines ;
- *M. Alain VINCENT*, Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines ;
- *M. Roger MERCKLÉ*, Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines ;
- *M. Olivier LESIEUR*, Technicien supérieur de l'industrie et des mines ;
- *M. Rémy KENNEL*, Technicien du Minéfi ;
- *M. Jacky HUMANN*, Technicien du Minéfi ;
- *M. Michel Le BRIS*, Technicien du Minéfi ;
- *M. Francis GEISSLER*, Technicien du Minéfi ;
- *M. Jean-Claude MICHELETTI*, Technicien du Minéfi.

➢ pour la contre-signature des documents visés au point 2.3.3 b.(délivrance)

- *M. François CODET*, Ingénieur de l'industrie et des mines

➢ pour la contre-signature des documents visés au point 2.3.3 b.2/ (procès verbaux de réception) :

- *M. Jean-Marie WALASZEK*, Ingénieur de l'industrie et des mines ;
- *Mme Régine SCHEF*FER Technicienne supérieure principale de l'industrie et des mines ;
- *M. Michel LASSERRE* Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines ;
- *M. Alain VINCENT*, Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines ;
- *M. Roger MERCKLÉ*, Technicien en chef de l'industrie et des mines ;
- *M. Guy GRANGETTE*, Technicien supérieur de l'industrie et des mines.

➢ pour la signature des documents visés au point 2.2.3 e. (centres de contrôle) :

- *M. François CODET*, Ingénieur de l'industrie et des mines ;
- *M. Xavier HEILIGENSTEIN*, Ingénieur de l'industrie et des mines.

2.3.4 Métrologie légale (décret 2001-383 du 3 mai 2001)

Subdélégation de signature est également donnée à :

- *M. François CODET*, Ingénieur de l'industrie et des mines ;
- *M. Xavier HEILIGENSTEIN*, Ingénieur de l'industrie et des mines.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de 6 avril 2009 et sera publié au recueil des actes du département.

Fait à Strasbourg, le 6 avril 2009
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la DRIRE Alsace
Alby SCHMITT

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT D'ALSACE

A R R Ê T É
portant subdélégation de signature à
des agents de la direction régionale de l'environnement d'Alsace

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT PAR INTERIM

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 06 avril 2009 portant délégation de signature à M. Michel GUERY, Directeur régional de l'environnement d'Alsace par intérim,

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci après, à l'effet de signer les actes et décisions suivants, relevant de l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé :

- Mme Emmanuelle CARON, chef du service de la Protection et de la Gestion de l'Espace ;
- M. Rémy STOCKY, chargé de mission CITES, en l'absence de Mme CARON;
- M. Baptiste BLANCHARD, chef du service de l'Eau et des Milieux Aquatiques, en l'absence de Mme CARON et M. STOCKY;
- Mme Anne-Sophie CARPENTIER, chef de projet Profil environnemental Alsace, en l'absence de Mme CARON, de MM. STOCKY et BLANCHARD
- M. Vincent MATHIEU, chef de la cellule Informatisation et Valorisation des Données, en l'absence de Mme CARON et CARPENTIER, de MM. STOCKY et BLANCHARD;

Article 2 : L'arrêté de subdélégation du 25 août 2008 du DIREN Alsace à des agents de la direction régionale de l'environnement d'Alsace paru au recueil des actes administratifs n° 17 du Bas-Rhin du 1er septembre 2008 est abrogé ;

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 06 avril 2009 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à STRASBOURG, le 06 avril 2009
Le Directeur régional de l'environnement
par intérim
Michel GUERY

DIRECTION REGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature à des agents de la Direction régionale
de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

LE DIRECTEUR REGIONAL

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à Monsieur Gérard CELETTE, Directeur régional,

VU l'arrêté du 22 Août 2008 portant subdélégation de signature à des agents du la Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions suivants, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Monsieur Bernard ANNA, Directeur départemental,
- Monsieur Philippe RECOUS, Directeur départemental,

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 22 Août 2008 visé ci-dessus et prend effet à compter de 6 avril 2009.

Fait à Strasbourg, le 6 avril 2009
Le Directeur régional
Gérard CELETTE

Direction Interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature à
des agents de la Direction Interdépartementale
des anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à M. Didier SCHMITT Directeur Régional de la Direction Interdépartementale des anciens combattants d'Alsace

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, pour l'ensemble des attributions et compétences visées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé.

- M. Patrice OLIVA, Attaché d'administration principal, Directeur régional adjoint,
- M. Michel HUSS, Attaché d'administration, Directeur régional adjoint,

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 6 avril 2009 et sera publié au recueil des actes administratifs du département

Fait à STRASBOURG, le 6 avril 2009
Le Directeur Régional
Didier SCHMITT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS-RHIN

ARRETE
portant subdélégation de signature à un agent du service départemental
d'incendie et de secours du Bas-Rhin

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à M. le Colonel Alain GAUDON, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Bas-Rhin,

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. le lieutenant-Colonel Alex Roth, chef du service « opérations, prévention, prévision » à l'effet de signer les actes et décisions suivants :

- les convocations,
- les notifications d'avis,
- les accusés de réception divers,
- les copies conformes,

dans le cadre des attributions relevant de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment des compétences transférées à la sous-commission et de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains et campings et des stationnements de caravanes.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 6 avril 2009 et sera publié au recueil des actes du département.

Fait à STRASBOURG, le 6 avril 2009
Le Directeur départemental du
service d'incendie et de secours
du Bas-Rhin
Alain GAUDON

INSPECTION ACADEMIQUE DU BAS-RHIN

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature à
des agents de l'Inspection Académique du Bas-Rhin

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU BAS-RHIN

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à Monsieur Philippe BITEAU, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin,

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les actes des établissements publics locaux d'enseignement suivants et d'en assurer le contrôle de légalité (décret n° 85-924 du 30 août 1985 article 33-1 modifié) :

- délibérations des conseils d'administration des collèges relatives :
  - à la passation des conventions et notamment des marchés,
  - au recrutement des personnels,
  - aux tarifs du service annexe d'hébergement,
  - au financement des voyages scolaires ;

- décisions des chefs d'établissement des collèges relatives :
  - au recrutement et au licenciement des personnels rémunérés par l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels,
  - aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant.

M. Pierre FERNANDEZ, Secrétaire Général de l'Inspection Académique du Bas-Rhin ;
Mlle Audrey LEDERMANN, Chef de la Division du Second Degré ;
Mlle Anne PACARY, Correspondante des établissements à la Division du Second Degré ;
Mme Evelyne RIMMELIN, Correspondante des établissements à la Division du Second Degré.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes suivants :

Constructions scolaires

- correspondances concernant la préparation des projets d'équipements scolaires.

Obligation scolaire

- enquêtes sur les modalités d'instruction des enfants soumis à l'obligation scolaire et qui reçoivent l'instruction dans leur famille, sur demande des organismes ou services débiteurs des prestations familiales ou lorsque ces enquêtes n'ont pas été effectuées par la mairie compétente (article L 131-10 modifié du Code de l'Education).

M. Didier VIN-DATICHE, Inspecteur d'Académie Adjoint ;
M. Pierre FERNANDEZ, Secrétaire Général de l'Inspection Académique du Bas-Rhin ;
M. Jean-Baptiste LADAIQUE, Inspecteur Adjoint à l'Inspecteur d'Académie.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au titre de pouvoir adjudicateur, toutes décisions relatives à la passation des marchés de services, fournitures et travaux et aux opérations consécutives à ces marchés dans le cadre des missions et pour les affaires relevant de l'inspection académique du Bas-Rhin :

M. Didier VIN-DATICHE, Inspecteur d'Académie Adjoint ;
M. Pierre FERNANDEZ, Secrétaire Général de l'Inspection Académique du Bas-Rhin.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du 6 avril 2009 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Strasbourg, le 6 avril 2009
L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services
Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin
Philippe BITEAU

Imprimé à la Préfecture du Bas-Rhin et consultable sur le site : www.bas-rhin.pref.gouv.fr
- Dépôt légal n° 100524/06 -
Le Directeur de la Publication : Mme Corinne BAECHLER-WEIL – Réalisation : Mme Isabelle BENOIT
RecueilAA@bas-rhin.pref.gouv.fr